

# ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE CHAUCENNE

#### 12 ET 19 DECEMBRE 2021

### A L'ATTENTION DES CANDIDATS

### **DEPOT DES CANDIDATURES**

- Tous les candidats doivent déposer candidature en Préfecture pour le 1er tour de scrutin : Lundi 22, Mardi 23, mercredi 24 novembre 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 Jeudi 25 novembre 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, de nouveaux candidats pourront déposer leur candidature pour le **2nd tour** de scrutin :

Lundi 13 décembre 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Mardi 14 décembre 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## PIECES A FOURNIR

- Formulaire Cerfa n°14996-03
- Copie d'un justificatif d'identité du candidat
- Justificatifs de l'éligibilité indiqués au verso du formulaire Cerfa, selon votre situation (électeur dans la commune / électeur dans une autre commune / non inscrit sur une liste électorale).

#### ADRESSE DE DEPOT

Préfecture du Doubs Bureau des élections – n° 116 Espace Chamars – 3 avenue de la Gare d'Eau BESANCON

La candidature doit être déposée personnellement par le candidat, ou par son mandataire. Un récépissé de dépôt sera délivré au déposant, par le bureau des élections, à réception de la candidature.

Aucun autre mode de transmission (par voie postale ou électronique) ne sera accepté.

Pour toute information complémentaire : pref-service-election@doubs.gouv.fr